



PROCÉDURES LOCALES

Planeur Académie Grand Ouest

Catégorie Junior

Classe Club

du 02/08 au 09/08/2025

Aérodrome de Ploërmel - Loyat

Edition 1,0 du 15/07/2025

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 14 /072025

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2025

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :

<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

Remarque éditoriale à supprimer :

- *Les conseils de rédaction sont écrits en bleu (à supprimer une fois traités)*
- *L'organisation doit remplacer les champs surlignés en jaune par la valeur retenue.*



Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION.....	5
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPÉTITION.....	5
1.2. CALENDRIER DE LA COMPÉTITION.....	5
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS.....	5
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION.....	6
2. GÉNÉRALITÉS.....	7
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DÉCOLLAGES.....	7
2.2. CATÉGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS.....	7
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISÉ.....	7
2.4. ENREGISTREURS DE VOL.....	8
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS.....	8
2.6. SITE INTERNET.....	8
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES.....	8
2.8. DÉFINITION DE L'ESPACE AÉRIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT.....	8
2.9. EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL.....	9
2.10. MESSAGERIE.....	9
3. PROCÉDURES AU SOL.....	10
3.1. PRÉSENTATION DE L'AÉRODROME.....	10
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESÉE.....	10
3.3. PROCÉDURE DE PESÉE.....	10
3.4. PROCÉDURE DE DÉBALLASTAGE EN PISTE.....	10
3.5. GRILLE DE DÉCOLLAGE.....	10
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE.....	11
3.7. DÉPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS.....	11
3.8. POSSIBILITÉS DE DÉPANNAGE AIR.....	11
4. PROCÉDURES EN VOL.....	12
4.1. FRÉQUENCES RADIO.....	12
4.2. DÉCOLLAGE ZONE DE LARGAGE.....	12
4.3. PROCÉDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR.....	12
4.4. INFORMATION D'ARRIVÉE.....	12
4.5. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET D'ATTERRISSAGE.....	13
5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	14
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN (LE CAS ÉCHÉANT).....	14
5.2. ZONE DES ÉPREUVES.....	14

5.3. PARAMÈTRES DES PORTES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE.....	14
5.4. OUVERTURE DE PORTE DE DÉPART.....	14
5.5. ANNULATION D'ÉPREUVE EN VOL.....	15
5.6. PÉNALITÉ ALTITUDE D'ARRIVÉE.....	15
6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT FÉDÉRAL NP4.1 EN VIGUEUR.....	15
7. ANNEXES.....	15

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Planeur Académie Grand Ouest
- Lieu : Aérodrome de Ploërmel - Loyat
- Association organisatrice : Planeurs de Brocéliande
- Altitude de référence de l'aérodrome : 72 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 31 juillet 2025
- Entraînement (non officiel) : 1 et 2 août 2025
- Période d'enregistrement : 1 et 2 août 2025
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 1 et 2 août 2025
- Premier briefing : 3 aout à 10h30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 03 au 09 aout 2025
- Remise des prix : 09 aout 2025 à 18h30 (en fonction de la météo)

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Jean Michel ABIVEN
-
- Choix des épreuves : Jean Michel ABIVEN
- Scoring : Jean Michel ABIVEN
- Secrétariat : Camille MARTIN

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Jacques PALUEAU
- Sécurité des vols : Jean Michel ABIVEN
- Contrôle Technique : François DEVILLE
- Remorquage : François DEVILLE

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- E-mail : contact.planeurs.broceliande@gmail.com
- Site web : <https://www.soaringspot.com/fr/pago2025/>

- Adresse postale : Planeurs de Brocéliande
aérodrome de Ploërmel Loyat
56800 LOYAT

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Un engagement de 100 € est à créditer sur le compte pilote avant le jour de la 1^{ère} épreuve. Cette somme sera utilisable pour les frais listés dans la suite de ce paragraphe.

Les frais pour chaque planeur s'élèvent à :

80 € pour les pilotes de moins de 25 ans

100 € pour les pilotes de plus de 25 ans et les biplaces.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 24,28 €.

Les dépannage remorqué depuis un autre aérodrome : 120,00 €/heure. (susceptibles d'évolution en fonction des tarifs du CRVPB).

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 50 €

Les comptes pilotes seront régularisés à la fin de la compétition.

2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis

Classe : Club. Les handicaps et masses de référence utilisés sont définis dans la NP4.1.D au §2.

Catégories : Junior. Les pilotes de plus de 25 ans et les biplaces ne seront pas classés (sauf les biplaces avec le commandant de bord permanent sur toute la compétition ayant moins de 25 ans, tout comme son ou ses passagers)

Décollage : au remorqueur.

Nombre de planeurs maximum participant à la compétition : 15 , en raison de la taille de la plateforme et de participants débutants en compétition.

Le nombre de planeurs max pourra être légèrement revu en fonction de l'évolution des inscriptions.

Étant donné le nombre de places restreintes, cette compétition a pour objectif premier de permettre l'accès aux compétitions.

C'est pourquoi pour les inscriptions l'ordre de priorité suivant sera pris en compte :

1. Les jeunes ayant reçu une convocation de la FFVP suite à leurs performances 2024.
2. les jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas encore participé à une compétition sélective, et souhaitant se qualifier pour un prochain championnat de France junior.
3. les jeunes de moins de 25 ans.
4. Deux ou trois places pourront être réservées pour des planeurs biplaces, avec des pilotes expérimentés accompagnant des novices en compétition.
5. pilotes de plus de 25 ans.

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.65 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2025 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

- GPS avec visualisation de l'espace aérien sportif, fichiers à jour.
- Dispositifs améliorant la visibilité des planeurs, tels que décrits dans le règlement des compétitions.
- Carte OACI nord-ouest à jour.

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/pago2025/>.

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : Voir la fiche d'épreuve journalière.
- Points de report utilisables : *Voir la fiche d'épreuve journalière*.
- Points d'arrivée utilisables : *160ADPLOERMELLOYAT*.

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : document en annexe .

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé fenêtre du bureau technique.

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Inscription au groupe par l'organisation à partir des données d'inscription.

3. Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome



Limites du site de l'aérodrome : en vert.

Limites au sens des articles 12 et 17 du règlement des compétitions : en rouge.

Informations détaillées sur le site dans les documents annexes.

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

L'aérodrome n'est pas à usage exclusif des planeurs du concours. Pas de mise en piste avant le briefing. Procédure détaillée dans les documents en annexe.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées seront effectuées au contrôle technique pour déterminer les coefficients.

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / GPS...) pourront être effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Compétition classe club. Le ballastage n'est pas autorisé. (Hors ballast de queue pour raison de centrage).

3.5. Grille de décollage

Type de grille : Placement libre. Les biplaces sont prioritaires pour les places du fond.
Procédure détaillée dans les documents en annexe.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : à préciser sur la fiche d'épreuve.

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au bureau du club.

N° de téléphone : **à préciser.**

Whatsapp PC Vache : **Pago-vaches**

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissement, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : *par email, l'adresse sera sur la fiche d'épreuve.*
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

Pas de dépannage air depuis LFTQ.

Possibles restrictions depuis LFEB en fonction du secteur de vent.

4. Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 118,250 MHz
- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 129,715 MHz
Changer de fréquence dès que la première pompe est assurée.
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.505 MHz
- 122.655 MHz
- 123.055 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage zone de largage

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Utiliser la piste des remorqueurs (axe de treuil). Annonce radio sur 118.250 MHz en vent arrière.

Survol de la grille interdit.

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km»

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet : Terrain en auto information

5.2. Zone des épreuves

Grand Ouest

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition : « *Compétition X, l'épreuve est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet (*préférable*)

7. Annexes

- Carte du terrain
- Auto-briefing
- Carte schématique de l'espace aérien pour la zone des vols et un peu au-delà,